



Cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Paris, le 1er février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un nouveau plan d'action pour la sauvegarde des zones humides



A la veille de la Journée mondiale des zones humides et dans le cadre de l'Année Internationale de la Biodiversité, Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a présenté le nouveau Plan d'action pour la sauvegarde des zones humides répondant aux engagements du Grenelle Environnement.

« Je remercie le groupe de travail que j'avais constitué, il y a tout juste un an pour élaborer de façon concerté et partagé, un projet de plan d'action ambitieux et réaliste. Il a effectué un travail remarquable qui répond pleinement aux réels enjeux de préservation des zones humides », a déclaré Chantal JOUANNO devant le groupe de travail réuni dans la région d'Angers.

Trop longtemps oubliées de nos politiques en faveur de la biodiversité, les zones humides sont aujourd'hui parmi les milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés. Et ce, tant en terme de surface qu'en terme d'état de conservation. Les situations les plus préoccupantes concernent les prairies humides, les tourbières, les landes humides, les annexes alluviales, qui jouent un rôle majeur dans la réduction du risque inondation, mais aussi pour la biodiversité, la restauration de la qualité des eaux et le stockage du carbone.

L'objectif du plan d'action est de favoriser les bonnes pratiques sur ces zones humides, notamment agricoles qui ont permis jusqu'à nos jours le maintien d'importantes surfaces et de développer des outils robustes parce que partagés avec une gestion gagnant-gagnant en terme de production agricole et de préservation de la biodiversité.

Le plan prévoit 29 actions qui seront engagées dès cette année incluant notamment le lancement d'un parc national de zone humide, un appel à projet pour l'acquisition et la gestion de zones humides participant à la lutte contre les inondations doté de 10 millions d'euros, la proposition de 10 nouveaux sites Ramsar en 2010, le lancement d'une mission d'inspection d'ici fin juillet pour améliorer les dispositifs d'aide de l'agriculture dans les zones humides, et l'ouverture d'un portail Internet sur les zones humides.

« En plus des aides agricoles consacrées à la gestion durable des prairies humides par les agriculteurs, notre plan d'actions est doté d'un budget global de 20 millions d'euros sur trois ans. Le Gouvernement montre clairement son engagement et son implication dans la sauvegarde des zones humides. J'invite l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir des zones humides à s'engager à nos côtés, dans leur domaine de compétence, à participer à la mise en œuvre de ce plan d'action » a indiqué Chantal JOUANNO.

Contact presse :

Cabinet de Chantal JOUANNO :

Sabine DEROCHE 01 40 81 79 55 sabine.deroche@developpement-durable.gouv.fr